IMMOBILIER | SYNDIC ET COPROPRIETE

# Comment gérer une copropriété ?

***Maîtriser l'aspect juridique, technique et financier de la gestion d'une copropriété***

**Durée :** 2 jours **Déroulement :** Présentiel

**Objectifs :**

- Comprendre le fonctionnement de la copropriété pour améliorer la gestion
- Maîtriser le déroulement d'une assemblée générale et les règles de majorité pour limiter le contentieux
- Établir, répartir et recouvrir efficacement les charges de copropriété

**Programme :**

1- Comprendre l'organisation de la copropriété
- Copropriété de l'indivision, de la division et des ASL
- Composition du lot de copropriété : partie privative, tantièmes, parties communes à usage privatif
- Règlement de copropriété et de l'état descriptif de division : destination du lot et de la copropriété, clause d'habitation bourgeoise, limitations des droits du copropriétaire

2- Distinguer les organes de la copropriété
- Syndicat des copropriétaires : ses différentes formes, son rôle et ses responsabilités
- Syndic de copropriété : désignation et cessation de fonction, rémunération, attributions, contrat type (décret du 26 mars 2015)
- Conseil syndical : rôle, composition, fonctionnement, pouvoirs depuis la loi ALUR

3- Améliorer l'administration de la copropriété
- Préparer et gérer les suites d'une assemblée générale de copropriétaires : formalisme, ordre du jour, vote, procès-verbal, contentieux des décisions
- Répartir et recouvrir les charges de copropriété : charges générales et spéciales, quote-part et clés de répartition, garanties de paiement, contentieux
- Voter les travaux : entretien, amélioration, mise aux normes, urgents, accès aux parties privatives, diagnostic technique global, création d'un fonds travaux
- Gérer la vente d'un lot de copropriété : apports de la loi ALUR, obligations du syndic, vente d'une partie commune
- Établir le budget de la copropriété : sommes exigibles, répartition des charges de copropriété, compte bancaire séparé, création d'un fonds travaux

**Toutes nos formations peuvent être personnalisées après analyse de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis gratuit.**

**Profils :**

Gestionnaire de copropriété - Administrateur de biens - Directeur de gestion locative - Agent immobilier - Juriste immobilier

**Pre-requis :**

Aucun pré-requis nécessaire pour cette formation

**Attendu :**

Attestation de formation certifiant la réalisation d'une formation obligatoire selon la Loi ALUR

**Modalités / Moyens :**

- Formation en présentiel
- Pédagogie expositive-active
- Support d'animation fourni
- Entraînements, mises en situation
- Suivi conseil « post-formation » de 60 jours

**Modalités d'évaluation :**

- Analyse des besoins et positionnement
- Evaluation des acquis par questionnaire
- Enquête de satisfaction à chaud et à froid

**Format d'intervention :**

- Formation en entreprise partout en France
- Session collective sur Montpellier
- Formation individualisée

**Délai d'accès :**

1 mois

**Tarif :**

**1180€ / jour**

**Votre contact :**

**Olivier SAVEY**

olivier.savey@agileos.fr

**06.22.64.13.89**

***Si vous présentez une situation de handicap nécessitant un aménagement spécifique, merci de contacter votre interlocuteur ci-dessus.***